

Nombre de membres élus au Bureau : 53	Membres en fonction : 52	Membres présents : 46	Absent(s) excusé(s) : 5	Absent(s) : 1	Pouvoir(s) : 3
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 23 mars 2021

Vote(s) pour : 49
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 29 mars 2021,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n°2021-03-29-BD-11 :

Signature de la Convention d'Utilité Sociale de l'Office Public de l'Habitat de Metz Métropole.

Rapporteur : Monsieur Frédéric NAVROT

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU l'article L. 445-1 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) précisant que les établissements publics de coopération intercommunale sont signataires des conventions d'utilité sociale conclues par les organismes qui leur sont rattachés,
VU les délibérations du Conseil de Communauté du 26 septembre 2016 relatives aux rattachements des Offices Publics de l'Habitat de Metz Habitat Territoire et Montigny-lès-Metz à Metz Métropole au 1^{er} janvier 2017,
VU l'arrêté 2018-DDT/SH/PFLS - n° 14 en date du 21 décembre 2018 portant approbation de la fusion des Offices Publics de l'Habitat de Metz Habitat Territoire et Montigny-lès-Metz Metz Métropole,
VU le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025 de Metz Métropole adopté par le Conseil métropolitain du 17 février 2020,
VU la délibération de l'Office Public de l'Habitat de Metz Métropole du 9 septembre 2020 prenant acte de son projet de Convention d'Utilité sociale (CUS) et autorisant sa signature,
CONSIDERANT que la Métropole doit être signataire de la CUS de l'OPH de Metz Métropole en tant qu'autorité de rattachement,
CONSIDERANT que les objectifs présentés dans la CUS, notamment en termes de production et de rénovation des logements sociaux sont compatibles avec les objectifs du PLH 2020-2025 de Metz Métropole,

PREND ACTE du projet de Convention d'Utilité Sociale de l'OPH de Metz Métropole tel que transmis le 1^{er} février 2021,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la Convention d'Utilité Sociale de l'OPH de Metz Métropole.

Pour extrait conforme
Metz, le 30 mars 2021
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT